

## QUALITÉ DE L'INFORMATION et CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ MEILLEURE GARANTIE DE GESTION DU POST-OPERATOIRE

La clarté et la qualité des informations échangées lors des consultations pré-opératoires sont fondamentales à la bonne compréhension de l'intervention prévue et demandée. Le chirurgien vous a communiqué différents documents (devis, consentement éclairé,...), brochure explicative ou un site Web d'information... Si la plupart du temps, les suites sont simples, une complication peut survenir. Il faut absolument une communication et un contact permanent avec votre chirurgien.

Un Chirurgien Plasticien qualifié vous assure par sa formation de la compétence requises pour limiter le risque de ces complications, et les traiter efficacement. Ainsi une "retouche" peut se révéler utile, décision prise d'un commun accord au cours d'un suivi régulier. Votre opérateur souhaite encadrer au mieux l'intervention, afin de vous aider à vivre ce geste chirurgical librement consenti de la meilleure façon possible.

En effet, "LE RISQUE ZÉRO" N'EXISTE PAS et l'acte chirurgical implique une prise de risque, faible statistiquement, mais tout à fait réelle.

Les chirurgiens plasticiens qualifiés respectent le code de déontologie médicale, s'astreignent à une obligation de moyens et à une obligation d'information détaillée : déclaration de consentement éclairé et devis obligatoire pour les actes relevant de la chirurgie esthétique.

Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'existe aucune définition d'un "résultat" en chirurgie plastique et esthétique. Le professionnel s'engage à tendre vers l'amélioration morphologique envisagée qui reste cependant sous la dépendance d'une éventuelle complication postopératoire ou d'un aléa thérapeutique imprévisibles.

Ainsi, suivant les recommandations des Syndicat et Sociétés Savantes, les Chirurgiens Plasticiens, professionnels compétents rappellent:

- Qu'ils interviennent dans des conditions de cicatrisation et de susceptibilité biologique différentes d'un patient à l'autre et d'une région du corps à l'autre.
- Que la personnalité biologique et sanitaire de chaque opéré introduit une variable supplémentaire dans l'évolution postopératoire.
- Que des incidents mineurs: inflammation, désunion partielle, petites infections, peuvent survenir. Ces épisodes peuvent parfois dégrader la qualité de la cicatrice, et allonger la période d'évolution cicatricielle dont le cours normal est de 12 à 18 mois.
- Que des accidents pathologiques peuvent émailler soudainement et malgré la prévention, un épisode chirurgical: phlébite, embolie pulmonaire, infection type septicémie, infection respiratoire... Elles sont le plus souvent curables mais avec un possible retentissement sur l'état de santé, et sur le résultat attendu de l'intervention.
- Qu'enfin un aléa thérapeutique peut compromettre l'avenir et la santé d'un patient informé et consentant, avec de multiples conséquences, et ceci sans faute médicale et sans antécédent particulier.